NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/527
22 octobre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 60 e) de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Relation entre le désarmement et le développement

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes	Page
I.	INTRODUCTION	1 - 5	2
II.	EXAMEN DES ACTIVITES	6 - 13	3
III.	REUNION DE L'EQUIPE SPECIALE DE HAUT NIVEAU DU SECRETARIAT	14 - 17	5

I. INTRODUCTION

1. Après la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui s'est tenue à New York du 24 août au 11 septembre 1987, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 42/45 du 30 novembre 1987, prié le Secrétaire général de prendre, par l'intermédiaire des organes appropriés et dans la limite des ressources disponibles, des mesures en vue de l'application du Programme d'action adopté par la Conférence.

2. En application de l'alinéa ix) b) du paragraphe 35 du Document final de la Conférence 1/, le Secrétaire général a constitué en décembre 1987 une équipe spéciale de haut niveau du Secrétariat, composée comme suit : le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale (Président); le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales; le Secrétaire général adjoint à l'information; le Sous-Secrétaire général à la recherche et à la collecte d'informations; et le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement (Convocateur).

3. Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée à sa quarante-quatrième session en application de la résolution 43/75 B du 7 décembre 1988, le Secrétaire général a entre autres informé l'Assemblée des décisions prises par l'équipe spéciale (A/44/449). L'Assemblée, dans sa résolution 44/116 L du 15 décembre 1989, a accueilli avec satisfaction le rapport et a prié le Secrétaire général de continuer de prendre des mesures et de lui faire rapport à sa quarante-cinquième session.

4. En mai 1990, l'équipe spéciale s'est réunie pour examiner les activités en cours et fixer les priorités pour la période 1990-1993. Elle a décidé d'entreprendre les activités spécifiques suivantes :

a) Poursuite des travaux relatifs à la création d'un mécanisme de suivi des tendances des dépenses militaires, par le Département des affaires de désarmement;

b) Poursuite des travaux en vue d'une étude de base des indicateurs économiques des dépenses militaires, par le Département des affaires économiques et sociales internationales;

c) Poursuite des travaux sur la reconversion et le suivi, par le Département des affaires de désarmement;

d) Intensification des contacts avec les établissements de recherche;

e) Nouveau projet sur les effets des réductions des armements sur l'économie mondiale;

f) Stratégie en matière de diffusion d'informations à l'échelle des Nations Unies.

5. Les décisions de l'équipe spéciale et les activités entreprises en 1989 et 1990 ont été examinées dans le rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée à sa quarante-cinquième session (A/45/592). Dans sa résolution 45/58 A du 4 décembre 1990, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer la mise en oeuvre des priorités arrêtées pour 1990-1993 et de lui faire rapport à sa quarante-sixième session.

II. EXAMEN DES ACTIVITES

6. Conformément aux priorités arrêtées par l'équipe spéciale pour la période 1990-1993, les activités suivantes ont été entreprises.

7. En vue de créer un mécanisme de suivi des tendances des dépenses militaires, le Département des affaires de désarmement a étudié la possibilité de coopérer avec des instituts et autres organismes qui rassemblent des informations et des données, et d'organiser des réunions périodiques selon une méthode de partage des coûts. La Direction économique de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), à Bruxelles, la International Defence Economics Association (Royaume-Uni) et le Defense Budget Project (Etats-Unis) ont manifesté un certain intérêt.

8. En coopération avec le Département des affaires économiques et sociales internationales, le Département des affaires de désarmement poursuit ses efforts en vue d'organiser un groupe d'experts qui serait chargé de mettre au point un cadre d'indicateurs servant à mesurer l'impact économique des dépenses militaires, de façon à établir ensuite un cadre théorique permettant d'évaluer les effets économiques de la réduction des dépenses militaires et des armements. Les données nécessaires à l'établissement d'un tel cadre présentent des lacunes considérables, non seulement en matière militaire, mais aussi dans les domaines suivants : statistiques économiques, tableaux d'échanges intersectoriels, production industrielle, finances publiques et balance des paiements. De surcroît, on a constaté à l'usage qu'il faudrait préciser la méthodologie utilisée avant de pouvoir entreprendre une étude de base. Le calcul de la parité de pouvoir d'achat des dépenses consacrées à la défense serait l'un des éléments nécessaires à des fins de comparaison. Il conviendrait aussi que le système de comptabilité utilisé soit compatible avec les systèmes de comptabilité nationale.

9. Une note décrivant la comptabilité mise au point au départ par le Bureau de statistique du Secrétariat, et contenant une série de matrices présentées pour illustration, a été soumise à la Conférence sur la comparaison de la production économique globale, du niveau de consommation et des dépenses militaires en Union soviétique et aux Etats-Unis, organisée par le American Entreprise Institute for Public Policy Research, du 19 au 22 avril 1990 à Warrenton, Virginie (Etats-Unis). Divers problèmes liés aux méthodes à utiliser pour comparer des chiffres globaux ont été examinés compte tenu des changements apportés récemment à la politique économique de l'Union soviétique, ainsi que de leurs conséquences pour la compilation de statistiques économiques. La note a aussi été envoyée à la Direction économique de l'OTAN pour qu'elle l'examine et l'utilise éventuellement aux fins d'analyse des dépenses militaires.

10. Beaucoup s'intéressent à l'idée de donner suite à la Conférence internationale organisée sur le thème de la reconversion : ajustements économiques dans le contexte de la réduction des armements, qui s'est tenue en août 1990 à Moscou et dont il est question dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session (A/45/592). Les documents de la Conférence, ainsi que les principales interventions et le rapport des trois groupes de travail ont été publiés par le Département des affaires de désarmement 2/. Le Département collabore par ailleurs avec le Centre pour la science et la technique au service du développement à l'organisation d'une série de conférences sur ce sujet; l'une d'entre elles se tiendra à Beijing en octobre 1991, l'autre à Dortmund (Allemagne) en 1992.

11. Les contacts continuent de se développer avec les instituts de recherche et les organismes des Nations Unies. Nombre d'entre eux ont participé aux colloques et séminaires régionaux organisés par le Département des affaires de désarmement. Des fonctionnaires du Département des affaires économiques et sociales internationales et du Département des affaires de désarmement ont aussi participé à des discussions sur la question à l'étude organisées par la Banque mondiale les 10 et 11 décembre 1990 à Washington. Cette initiative de la Banque mondiale s'expliquait par le fait qu'elle met désormais davantage l'accent sur les politiques en faveur du développement et de la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Dans ce contexte, la question des dépenses militaires de ces pays a été abordée lors de la discussion d'un financement extérieur indirect des dépenses militaires, des liens éventuels entre les dépenses militaires et la dette extérieure, et de l'expérience acquise par les pays industrialisés en matière de gestion et d'analyse budgétaires. Les activités de la Banque mondiale en la matière pourraient s'orienter éventuellement vers des travaux de recherche sur les facteurs déterminants des dépenses militaires, l'impact de l'assistance extérieure sur les pays en développement, les formes d'aide et leurs effets sur l'ajustement structurel, les incidences économiques de la réduction des dépenses militaires et les tendances des ventes et transferts d'armes. Les participants ont également, dans l'ensemble, jugé qu'il serait bon d'entreprendre des monographies sur des pays particuliers.

12. Les questions liées au désarmement et au développement ont fait l'objet d'une série d'articles dans la revue Désarmement 3/. Pour la quatrième année consécutive, ces questions ont figuré à l'ordre du jour de l'International Scholars Programme de l'Université Notre Dame (Etats-Unis); le Département des affaires de désarmement fournit régulièrement des conférenciers pour ce programme. Le Département fera paraître un bulletin consacré à l'utilisation des ressources militaires à des fins écologiques. Le rapport du groupe d'experts sur ce sujet a été présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session (A/46/364, annexe).

13. Le Département de l'information continuera à exécuter des activités relatives au désarmement et au développement, y compris à la relation entre ces deux sujets. La question a été abordée à plusieurs reprises dans des programmes radio, ainsi que dans un certain nombre de publications du Département. Dans la brochure intitulée "Vade-mecum de l'orateur"

(septembre 1990), par exemple, une section est consacrée spécifiquement à la relation entre le désarmement et le développement. Une autre publication, consacrée aux femmes jusqu'en l'an 2000 (qui paraîtra à la fin de l'année), contiendra un tableau illustrant comment une réduction de 5 % seulement des budgets militaires dans le monde permettrait de libérer chaque année 50 milliards de dollars pouvant être consacrés à des services sociaux. En outre, le Département a organisé en coopération avec le Comité des organisations non gouvernementales pour le désarmement un colloque de trois jours sur le thème suivant : "Les années 1990 : nouvelles approches en vue de garantir la sécurité mondiale, de promouvoir le désarmement et le développement et de protéger l'environnement" (mai 1990). La relation entre le désarmement et le développement était l'une des principales questions examinées à ce colloque.

III. REUNION DE L'EQUIPE SPECIALE DE HAUT NIVEAU DU SECRETARIAT

14. L'équipe spéciale s'est réunie le 20 septembre 1991 pour étudier les effets qu'auraient sur son mandat les changements dus à la fin de la guerre froide. Le Directeur chargé du Centre pour la science et la technique au service du développement a participé à la réunion. Les participants ont noté que le Programme d'action de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement avait été adopté à une époque où l'ampleur des dépenses militaires totales contrastait très vivement avec la situation économique difficile des pays, aussi bien ceux dont les dépenses militaires sont les plus élevées que les autres. Or, les premiers envisageaient maintenant de réduire de 3 à 8 % par an leurs dépenses militaires. A long terme, ces réductions produiraient des avantages économiques, mais les mesures de réduction des armements prises jusqu'à maintenant consistaient notamment en mesures coûteuses de destruction ou de neutralisation des armes existantes. En outre, les principaux producteurs d'armes s'inquiétaient des ajustements économiques qui seraient nécessaires pour réorienter, convertir et modifier les ressources d'ordre militaire à des fins civiles, par exemple le capital social et les techniques, y compris la recherche-développement. On prévoyait aussi que les pays ayant les plus fortes dépenses militaires utiliseraient une partie des avantages de la réduction d'armements pour répondre à des priorités internes, ce qui n'excluait pas qu'une partie des ressources libérées soient réorientées vers le financement du développement. La réduction éventuelle des dépenses militaires en Europe centrale et en Europe de l'Est pouvait aussi avoir pour effet de réduire, sur le plan international, la concurrence vis-à-vis des capitaux.

15. L'équipe spéciale a fait observer aussi que, pour les pays en développement, la fin de la guerre froide ne signifiait pas nécessairement l'avènement d'une ère de paix durable. En effet, préoccupés par les conflits régionaux, les interventions unilatérales et les troubles internes, les pays en développement cherchent toujours à concilier ce qu'ils perçoivent comme une menace accrue avec une réduction des dépenses militaires. Certains d'entre eux ont des problèmes qui menacent la survie même du pays et connaissent une

insécurité de plus en plus grande. Tant que ces soucis de sécurité ne seront pas abordés comme il convient et réglés de façon satisfaisante, les problèmes que connaissent ces pays pourraient faire augmenter l'acquisition d'armes modernes par les pays en développement, soit qu'ils les importent soit qu'ils les produisent sur place. En outre, certains craignent que, compte tenu de l'évolution de la situation politique, les ressources libérées par une réduction des armements dans les pays qui ont les plus fortes dépenses militaires ne soient avant tout consacrées à l'Europe orientale, et ce, au moment où les pays en développement se sentent de plus en plus obligés, sur le plan politique, d'accélérer leur développement économique.

16. Considérant que faciliter le développement économique ne manquerait pas d'améliorer les perspectives de réduction des dépenses militaires et des armements, l'équipe spéciale a jugé qu'une série d'incitations politiques et économiques était nécessaire pour promouvoir ces deux domaines. En effet, en ce qui concerne les pays industrialisés, s'ils disposaient d'une économie plus saine, il leur serait plus facile d'entreprendre les ajustements structurels qu'entraînent d'importantes réductions de la production militaire. En ce qui concerne les pays en développement, un développement économique accéléré contribuerait à supprimer les tensions socio-économiques découlant du "mal-développement" et du sous-développement.

17. L'équipe spéciale a décidé que son mandat était suffisamment large pour qu'elle tienne dûment compte de l'évolution de la situation politique et qu'elle assume des tâches particulières. Elle a convenu que l'interaction croissante entre les menaces perçues, les arrangements de sécurité, le niveau des dépenses militaires et le développement socio-économique devrait de nouveau être soulignée dans les organes compétents des Nations Unies. Par ailleurs, elle solliciterait une coopération accrue de la part d'organismes compétents des Nations Unies, comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, pour mener à bien des activités propres à faire progresser parallèlement le désarmement et le développement. Elle continuerait aussi à entreprendre des projets multidisciplinaires pour suivre les tendances des dépenses militaires, au moyen d'arrangements de partage des coûts avec des organismes compétents appartenant ou non au système des Nations Unies. Elle a de nouveau souligné l'idée de faciliter des échanges de données d'expérience dans le domaine de la conversion de la production militaire en production civile. Etant donné l'évolution très rapide des systèmes économiques en Europe orientale, il était encore prématuré de lancer un nouveau projet consacré aux effets de la réduction des armements sur l'économie mondiale. En ce qui concernait l'évaluation de l'impact économique des réductions des dépenses militaires - sur les plans national, régional et mondial - il fallait améliorer la base de données et régler des questions complexes et difficiles d'ordre conceptuel et méthodologique avant de pouvoir entreprendre des projets concrets permettant d'aboutir à des conclusions solides.

Notes

1/ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.87.IX.8.

2/ Disarmament Topical Papers 5, vol. I (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.91.IX.6) et vol. II (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.91.IX.7).

3/ Désarmement, vol. XIV, No 1, 1991 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.91.IX.2).